

**Marc GUYON**

Référent FO pour les AESH de l'Académie de Bordeaux  
Membre du Bureau Fédéral départemental de la FNEC FP-FO 40

Bordeaux, le 28 mars 2023

A Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux  
Rectrice de la région académique  
Nouvelle-Aquitaine  
Chancelière des universités  
5 rue J. de Carayon Latour  
33060 -Bordeaux

*Copie à Monsieur le Secrétaire Général Adjoint,  
DRRH de l'Académie de Bordeaux*

**Objet :** mise à jour du GUIDE ACADEMIQUE AESH  
« CDIsation » et versement prime REP/REP+

Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux,

Ce courrier de la FNEC FP-FO - Académie de Bordeaux- suite à la mise à jour du guide académique AESH de février dernier pour laquelle les syndicats représentatifs, notamment ceux siégeant à la CCP AESH/AEd, n'ont pas été informés.

Par ailleurs, pour la FNEC FP-FO, en respect des organisations syndicales, il aurait été souhaitable de convoquer celles-ci avant la publication du guide académique afin de qu'elles puissent faire part de leurs remarques aux représentants de l'Administration, en défense des droits des AESH, agents contractuels de la Fonction Publique d'Etat. C'est d'ailleurs cette démarche qui avait été mise en œuvre dans les Landes, en 2019, lors de l'édition d'un guide départemental. La négociation entre Administration et Syndicats avait alors permis des améliorations incontestables pour l'information des personnels, plus respectueuse des textes réglementaires en vigueur.

Madame la Rectrice, vous pourrez lire ci-après la liste non-exhaustive des points de cette dernière version du guide académique AESH qui questionnent la FNEC FP-FO ou pour lesquels notre organisation syndicale est en désaccord :

- Disparition dans le paragraphe relatif aux « fonctions exercées » de l'APSH, AESH sur une mission d'Accompagnement d'un Personnel (enseignant, ...) en Situation de Handicap ;
- Suppression totale du paragraphe concernant la visite médicale d'embauche ;

- Le temps de déplacement entre deux établissements est décompté à présent sur la quotité du temps de travail pour les « activités connexes » et non plus sur la quotité de temps de travail dédiée à l'accompagnement ;
- Le décompte des 7 heures de la journée de solidarité sur le temps des « activités connexes » ;
- La mise en place d'un « *entretien de régulation* » par le supérieur hiérarchique en cas de « *difficultés rencontrées par un AESH ou avec celui-ci* », alors que cet « *entretien de régulation* » n'apparaît dans aucun texte réglementaire ministériel ;
- La suppression de l'accord de l'employeur de l'AESH pour une sortie scolaire sans nuitée ;
- Maintien dans cette nouvelle version du guide académique des deux « jours de fractionnement » durant les congés scolaires ;
- Pour le remboursement des frais de déplacements, toujours absence de l'option du remboursement des frais de déplacement sur la base des frais kilométriques et non sur la base d'un barème kilométrique SNCF de la 2<sup>ème</sup> classe ;
- Indication pour la remise par l'Administration à l'AESH des documents à la fin du contrat de travail d'un « *délai raisonnable* ».

(...)

Afin d'aborder avec vous tous les points suscités, complétés par d'autres, la FNEC FP-FORCE OUVRIERE- Académie de Bordeaux -, vous demande, Madame la Rectrice, une audience dans les meilleurs délais.

Notre organisation syndicale n'est pas opposée à ce que cette audience se fasse avec l'ensemble des syndicats représentatifs, notamment ceux siégeant à la CCP AESH/AED.

Par ailleurs, la FNEC FP-FO -Académie de Bordeaux- profite de ce courrier pour vous demander, Madame la Rectrice, ce qu'il en est pour la « CDIisation » des AESH dès la fin du premier CDD de trois ans et du versement de la prime REP/REP+ pour les AESH ayants-droit.

Au nom de la FNEC FP-FO -Académie de Bordeaux-, je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de ma parfaite considération.

**Pour la FNEC FP-FO – Académie de Bordeaux**



Marc GUYON